

**IMPACT TARIFAIRE SUR CINQ ANS
DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS**

Table des matières

1. CADRE MÉTHODOLOGIQUE	5
2. PRINCIPALES HYPOTHÈSES	8
3. IMPACT TARIFAIRE	10

1. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

1 De la même manière que pour la cause tarifaire 2005-2006 (R-3579-2005), le
2 Distributeur évalue, dans la présente pièce, les impacts tarifaires liés aux
3 investissements prévus sur la période 2007-2011.

4 L'analyse consiste à mesurer l'impact net des investissements prévus sur un
5 horizon de 5 ans, sur le coût de service du Distributeur, en supposant tous les
6 autres paramètres constants. Les investissements sont réputés n'exercer aucune
7 pression sur les tarifs du Distributeur dès lors où la charge annuelle
8 d'amortissement est supérieure aux ajouts nets à la base de tarification.

9 Plus spécifiquement, l'impact tarifaire (ou sur les revenus requis) est mesuré par
10 les charges annuelles afférentes aux ajouts nets à la base de tarification, et net
11 des revenus, s'il y a lieu. Les charges annuelles comprennent les charges
12 d'amortissement, le coût de financement, la taxe sur le capital et la taxe sur les
13 services publics que les ajouts nets à la base de tarification induisent.

14 L'analyse distingue les impacts de ces mêmes investissements selon quatre
15 regroupements :

- 16 • R1 : Investissements de moins de 10 M\$ des catégories maintien des
17 actifs, respect des exigences et amélioration de la qualité ;
- 18 • R2 : Investissements liés à la croissance de la demande ;
- 19 • R3 : Investissements reliés aux projets autorisés de plus de 10 millions de
20 dollars, présentés sur une base distincte (en vertu de l'article 73 ou actifs
21 considérés comme prudemment acquis). Ces investissements
22 comprennent : le projet SIC, la réhabilitation du 201 Jarry, le programme
23 d'automatisation du réseau de distribution et les programmes
24 d'enfouissement.

- 1 • R4: Investissements reliés aux projets à autoriser de plus de 10 millions
2 de dollars¹ qui seront présentés sur une base distincte (en vertu de l'article
3 73). Ces investissements comprennent : le projet RÉAAO (*Répartition des*
4 *Équipes et des Activités Assistées par Ordinateur*), le projet de lecture à
5 distance des compteurs, le projet de migration de SAP, la réfection de la
6 ligne de transport pour Schefferville et enfin, les projets de production en
7 réseaux autonomes.

8 L'objectif de l'analyse est de dégager l'impact net de chacun des quatre blocs
9 d'investissements sur les besoins de revenus requis du Distributeur tenant
10 compte de la nature de ces investissements. À cet effet, il est important de
11 rappeler que les investissements n'ont d'impact sur la base de tarification que
12 lors de leurs mises en service.

13 Ainsi, les investissements de la catégorie (R1) sont destinés au maintien des
14 actifs, au respect des exigences et à l'amélioration de la qualité. Aussi leur
15 contribution nette à la base de tarification a été mesurée en déduisant des
16 montants mis en service annuellement, toutes les dépenses d'amortissement du
17 Distributeur associées aux investissements réalisés avant l'année 2007. Le
18 tableau 1 présente les mises en services, les amortissements et donc, l'ajout net
19 à la base de tarification pour cette catégorie d'investissements.

20

TABLEAU 1					
Regroupement R1 (en millions de \$)	2007	2008	2009	2010	2011
Mise en service	431,4	415,4	432,7	470,4	487,8
Amortissements	436,7	473,8	482,9	480,8	482,5
Ajouts nets à la base de tarification	-5,4	-58,4	-50,3	-10,5	5,3

21

¹ Comparativement à la pièce HQD-8, document 2 de la requête R-3579-2005, cette quatrième catégorie a été ajoutée afin de distinguer l'impact des projets déjà autorisés de ceux à venir.

1 Les sommes prévues dans la deuxième catégorie (R2) correspondent à l'ajout
 2 d'équipements pour rencontrer les besoins additionnels liés à la demande
 3 d'électricité des clients. Les mises en service associées à cette catégorie
 4 correspondent à des ajouts nets à la base de tarification. Le tableau 2 ci-dessous
 5 présente les mises en service de cette catégorie d'investissements.

TABLEAU 2					
Regroupement R2 (en millions de \$)	2007	2008	2009	2010	2011
Mise en service	257,0	257,5	248,3	197,1	211,7
Ajouts nets à la base de tarification	257,0	257,5	248,3	197,1	211,7

7 Les investissements de la catégorie (R3) sont constitués de projets qui
 8 remplacent des équipements déjà amortis (projet SIC et Réhabilitation du 201
 9 Jarry) ou qui consistent essentiellement à l'ajout d'équipements sur le réseau
 10 (programme d'automatisation). Ainsi, les montants associés à leurs mises en
 11 service constituent également des ajouts nets à la base de tarification.

12 Le tableau 3 ci-dessous présente les mises en service relatives à cette catégorie
 13 d'investissements.

TABLEAU 3					
Regroupement R3 (en millions de \$)	2007	2008	2009	2010	2011
Mise en service	409,6	64,9	58,8	59,0	31,9
Ajouts nets à la base de tarification	409,6	64,9	58,8	59,0	31,9

15 Les investissements de la catégorie (R4) sont constitués de projets de plus de
 16 10 M\$, qui seront présentés à la Régie sur une base distincte. Bien que ces
 17 projets soient tous de nature différente, les montants de leur mise en service sont
 18 considérés dans le cadre de cette analyse comme des ajouts nets à la base de
 19 tarification. Cette façon de traiter ces investissements est conservatrice puisque
 20 par exemple, le projet Schefferville apportera au Distributeur des revenus
 21 additionnels (qui ne sont pas pris en compte dans cette analyse) tandis que
 22 d'autres projets améliorent l'efficacité et génèrent des diminutions de coûts, ce
 23 qui n'est pas intégré dans cette analyse.

1 Le tableau 4 ci-dessous présente les mises en service relatives à cette catégorie
2 d'investissements.

TABLEAU 4

Regroupement R4 (en millions de \$)	2007	2008	2009	2010	2011
<i>Migration SAP</i>	0	0	0	42,4	0
<i>Schefferville</i>	0	0	16,4	0	0
<i>Projets de production en réseaux autonomes</i>	0,0	0,0	0,0	89,2	0,4
<i>Lecture à distance</i>	3,0	40,3	110,3	108,9	105,9
<i>RÉAAO</i>	0,0	0,0	9,0	12,0	8,2
Mise en service - total	3,0	40,3	135,7	252,5	114,5
Ajouts nets à la base de tarification	3,0	40,3	135,7	252,5	114,5

3

2. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

4 Tous les investissements, à l'exception de ceux liés au PGEÉ et au compte de
5 frais reportés relatif au tarif BT, sont pris en considération dans la présente
6 analyse.

7 Les principales hypothèses sont les suivantes :

- 8 • Mises en service dérivées des demandes d'autorisation des
9 investissements telles que présentées à la pièce HQD-14, Document 1
10 regroupées selon les quatre catégories (R1, R2, R3 et R4) et présentées
11 dans les tableaux 1, 2, 3 et 4.
- 12 • Amortissement du Distributeur relatifs aux investissements réalisés avant
13 l'année 2007 tel que présenté au tableau 1.
- 14 • Amortissement calculé selon la méthode à intérêts composés au taux de
15 3 % à l'exception des projets SIC, migration SAP et RÉAAO, qui sont
16 amortis linéairement.

- 1
- Périodes d'amortissement :

TABLEAU 5	
Catégories	Nombre d'années
R1, R2 et programmes d'enfouissement de R3	30
Projet SIC et migration de SAP	10
Projet de lecture à distance	25
Réhabilitation du 201 Jarry	50
Programme d'automatisation du réseau	Moyenne de 15
Schefferville	40
Projet RÉAAO (<i>Répartition des Équipes et des Activités Assistées par Ordinateur</i>)	3

2

- 3
- Coût en capital prospectif égal à 6,65 % (HQD-10, Document 3).
- 4
- Taxe sur le capital de 0,49 % en 2007, 0,36 % en 2008 et 0,29 % à partir
- 5
- de 2009.
- 6
- Taxe sur les services publics de 0,55 %.
- 7
- Particularité de la catégorie d'investissements R2 : Contrairement aux trois
- 8
- autres catégories (R1, R3 et R4), les investissements de la catégorie R2
- 9
- requis pour répondre à la croissance de la demande des clients génèrent
- 10
- des revenus additionnels pour le Distributeur.
- 11
- Base d'évaluation des revenus additionnels : Le Distributeur utilise les
- 12
- ventes en TWh des années 2007 à 2011 issues de la prévision d'avril
- 13
- 2006. Le revenu unitaire estimé correspondant à ces ventes provient du
- 14
- revenu total projeté pour l'année 2006, donc non indexé, et net de la
- 15
- fourniture et du transport.

3. IMPACT TARIFAIRE

1 L'impact tarifaire des ajouts nets à la base de tarification de chacune des quatre
2 catégories d'investissements figure au tableau 6 ci-dessous.

3 Compte tenu du fait que les investissements de la catégorie R2 génèrent des
4 revenus additionnels pour le Distributeur, l'impact tarifaire pour cette catégorie
5 d'investissements est calculé net des revenus additionnels.

6

TABLEAU 6					
Analyse des impacts nets des investissements sur les revenus requis					
(en millions de \$)	2007	2008	2009	2010	2011
Impact net sur les revenus requis - R1 (Investissements pour le maintien des actifs le respect des exigences et l'amélioration de la qualité)	-0,5	-6,2	-10,9	-11,8	-11,2
Impact net sur les revenus requis - R2 (Investissements liés à la croissance de la demande)					
Impact sur les revenus requis - R2	25,1	49,7	72,9	91,1	110,4
Revenus additionnels générés	-34,8	-56,8	-76,4	-100,3	-116,0
Impact net sur les revenus requis - R2	-9,7	-7,2	-3,4	-9,2	-5,6
Impact net sur les revenus requis - R3 (Investissements liés aux projets majeurs déjà autorisés)	67,2	72,0	76,1	80,1	80,6
Impact net sur les revenus requis - R4 (Investissements liés aux projets majeurs à être autorisés)	0,3	4,5	20,7	52,2	65,1
Impact net total des investissements sur les revenus requis	57,3	63,1	82,5	111,2	128,9

7

8 Les investissements prévus de la catégorie R1, soit pour le maintien des actifs, le
9 respect des exigences et l'amélioration de la qualité, n'exercent aucune pression
10 sur les revenus requis du Distributeur à l'horizon 2011 et ce, malgré la hausse
11 des investissements en pérennité.

12 Pour la catégorie d'investissements R2, l'analyse démontre que les coûts
13 découlant des sommes prévues pour la croissance de la demande sont couverts
14 par les revenus des ventes additionnelles du Distributeur.

15 Enfin, la catégorie R3 a un impact tarifaire à l'horizon 2011, de l'ordre de
16 80 millions de dollars alors que l'impact associé à la catégorie R4 est de 65 M\$.

1 L'analyse présentée dans cette pièce se limite aux impacts causés par la mise en
2 service des différents projets d'investissements sur le revenu requis du
3 Distributeur. Pour les catégories R3 et R4, elle ne prend pas en compte les effets
4 directs et indirects de ces investissements sur les autres composantes du coût
5 de service telles les revenus, les charges d'exploitation et les gains d'efficience.